

LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON

Société Européenne au capital de 151 508 201,70 euros
Siège social : 22, avenue Montaigne – 75008 Paris
775 670 417 RCS PARIS

Politique de rémunération des mandataires sociaux Assemblée Générale Mixte du Mardi 30 juin 2020

Résultats des votes (Article R-225-29-1 IV du Code de commerce)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton qui s'est tenue à huis clos le mardi 30 juin 2020, a approuvé sans modification les résolutions relatives aux politiques de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2019, comme suit :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU VOTE	LIEN VERS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
15^{ème} Résolution Politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	Approuvée à 99,56 %	Paragraphe 2.1.1 Pages 166 and 167
16^{ème} Résolution Politique de rémunération du Président-directeur général	Approuvée à 83,85 %	Paragraphe 2.1.2 Pages 167, 168 and 169
17^{ème} Résolution Politique de rémunération du Directeur général délégué	Approuvée à 84,03 %	Paragraphe 2.1.2 Pages 167, 168 and 169